



GESTION DU COVID-19

Programme de soutien aux entreprises régionales

Contexte

La crise du Covid-19 a surpris tant par son amplitude que par les bouleversements qu'elle a engendrés au sein de notre société. Si les gouvernements et les établissements de santé sont fortement sollicités pour combattre cet ennemi invisible, il en est de même pour la population en général ainsi que pour l'ensemble du monde entrepreneurial.

Dans ce contexte si particulier, la plupart des entrepreneurs ont dû s'ingénier à mettre en application des mesures d'hygiène afin de prévenir la transmission du Covid-19.

Rôle complexe, surtout lorsque leurs domaines de prédilection sont souvent très éloignés de ces thématiques. C'est ainsi qu'est née l'idée de proposer les services de spécialistes en infectiologie, en prévention des infections et en sécurité des patients de l'Hôpital du Jura bernois pour évaluer et soutenir les actions réalisées dans les entreprises régionales.

Contenu de la prestation

Le concept prévoit de déléguer une équipe de spécialistes de l'Hôpital du Jura bernois directement dans les locaux des entreprises qui désirent obtenir un soutien dans ce domaine hautement spécifique.

L'équipe de spécialistes informe des particularités liées au Covid-19 et les éléments dont il faut tenir compte pour son évolution au fil des mois. Des précisions sont également fournies quant à son mode de transmission et à sa contagiosité ainsi qu'à son degré de dangerosité.

Passage en revue des mesures de prévention

Différentes mesures de prévention et de précaution sont parcourues dans un cadre théorique. Elles font un lien entre les traditionnelles mesures applicables en milieu hospitalier et celles préconisées par l'OFSP dans la lutte contre le Covid-19. Les mesures s'articulent sur quatre axes principaux déterminés par l'acronyme **STOP**. Concrètement il s'agit de définir :

- Une **S**tratégie d'évitement et d'isolement du virus
- Des mesures **T**echniques visant à faire barrière au virus
- Des mesures **O**rganisationnelles permettant au personnel de travailler dans un environnement de travail sain et sécurisé
- Des mesures **P**ersonnelles permettant d'équiper les collaborateurs avec les équipements de protection individuels de base

Supervision préalable des documents émis en interne de l'entreprise

Quelques jours avant la séance les entreprises participantes livrent à l'HJB SA les documents qu'elles ont émis dans le cadre de la gestion du Covid-19. Une expertise de ces documents est ensuite effectuée par les spécialistes de l'HJB qui peuvent ensuite commenter leur contenu et proposer des mesures d'amélioration.

Visites des postes de travail

Accompagnés des cadres de l'entreprise, les spécialistes procèdent à une visite des différents postes de travail. Cette étape permet d'évaluer concrètement les différentes mesures adoptées dans le cadre des principes de précaution nécessaires.

Débriefing

La visite est clôturée par un débriefing qui ouvre un débat sur l'ensemble des éléments parcourus durant la séance. Les spécialistes de l'HJB SA se mettent à disposition des représentants de l'entreprise pour échanger sur les mesures observées et sur les éventuelles questions qui demeurent en suspens. Selon les besoins, un soutien ou un accompagnement psychologique aux collaborateurs peut être réalisé par nos psychologues-psychothérapeutes du Pôle santé mentale.

Contact pour cette prestation:

Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP)
Z.I. Route de Sorvilier 21, CH-2735 Bévillard
Tél. +41 32 492 70 33, cepinfo@cep.ch

Offre de base:

CHF 3'500.- TVA Comprise